



«L'introduction d'une dose de capitalisation aiderait à corriger en partie les effets du vieillissement»

Les gains prévisionnels de la réforme paramétrique en termes d'écart recettes/dépenses seraient de l'ordre de 17 Mds de DH en 2024.

En matière de placement, la Caisse procède depuis 2010 à la certification annuelle, par un auditeur externe, de sa performance financière.

Les actifs obligataires représentent presque 84% du total du portefeuille.

Lotfi Boujendar, Directeur général de la CMR, revient sur les enjeux de la réforme paramétrique, en attendant la mise en œuvre de la réforme globale du système de retraite national.

Finances News Hebdo : Depuis la réforme paramétrique de 2016, comment se comporte aujourd'hui le régime des pensions civiles ?

Lotfi Boujendar : Tout d'abord, il convient de signaler que la réforme paramétrique du régime des pensions civiles (RPC) s'est inscrite dans une démarche progressive et a touché plusieurs paramètres à la fois. Il s'agit notamment du relèvement de l'âge de retraite de 60 à 63 ans, de l'augmentation du taux de cotisation de 20% à 28%, de la baisse du taux d'annuité de 2,5% à 2% pour les droits futurs et du calcul

de la pension sur la base de la moyenne des salaires des 8 dernières années. Cette réforme a introduit également une mesure d'ordre social par l'augmentation de la pension minimale de 1.000 DH à 1.500 DH/mois. Cela a permis d'atténuer l'ampleur des déficits futurs. Ainsi, les gains prévisionnels de la réforme en termes d'écart recettes/dépenses sont estimés à 4 Mds de DH en 2017 et seraient de l'ordre de 17 Mds de DH en 2024.

F. N. H. : Dans son récent rapport, la Cour des comptes a relevé que malgré les avantages de la réforme paramétrique, le déséquilibre du régime persistera tant qu'il n'aura pas connu un processus de réforme en profondeur. De quoi s'agit-il exactement ?

L. B. : La réforme paramétrique a permis de repousser la date d'épuisement des réserves à 2027 au lieu de 2022, et de réduire significativement les déficits cumulés à l'horizon de 2066 de 53%.

Le rapport de la CC confirme l'impact positif, à court et moyen terme, de la réforme sur la viabilité du régime et la mise à niveau financière du RPC à travers l'ajustement de sa tarification et l'harmonisation de ses paramètres et ce, en attendant la mise en œuvre de la réforme globale du système de retraite national qui doit garantir sa solvabilité sur le long terme.

F. N. H. : Quelle est votre propre appréciation des recommandations formulées

par la CC, et lesquelles d'entre-elles vous paraissent plausibles ?

L. B. : Suite à la demande du président de la Chambre des conseillers, la Cour des comptes a été mandatée pour réaliser en 2016 une mission de contrôle portant sur la Caisse marocaine des retraites. La mission a traité les aspects portant sur le diagnostic et les réformes qu'a connues le RPC, l'investissement et la gestion des réserves et la gouvernance de la Caisse et de ses frais de gestion. Les travaux de la mission ont été concrétisés en novembre 2017 par la publication d'un rapport important sur notre institution, qui a confirmé le diagnostic financier du RPC partagé aujourd'hui par l'ensemble des parties prenantes.

Concernant le deuxième point relatif à l'investissement des réserves, le rapport a fait état que la CMR jouit d'une autonomie réelle à ce niveau, sachant que l'univers de placement de ces réserves est cadré par la réglementation qui en fixe l'emploi et les règles prudentielles. Notons également que depuis quelques années, la fonction gestion des placements occupe une place centrale dans la structure organisationnelle de la CMR. Elle s'est progressivement dotée d'outils, de procédures, de méthodes et de systèmes d'information à même d'assurer une gestion de portefeuille selon les standards adoptés pour ce genre d'activités. De même, la Caisse procède depuis 2010 à la certification annuelle, par un auditeur externe, de ses performances financières.

.../...



Lotfi Boujendar



Retraite Entretien

.../...

La Cour des comptes a révélé, également, que les frais de gestion de la CMR sont maîtrisés et représentent moins de 1% de ses recettes. Ce taux reste très bas comparativement aux autres caisses de retraite à l'échelle nationale ou internationale.

F. N. H. : Dans le même sillage, la CC a recommandé l'introduction d'une dose de la capitalisation. Quelle sera la portée de cette disposition si elle est appliquée ?

L. B. : Le schéma de la réforme globale validé par la commission nationale vise la mise en place d'un pôle public qui doit regrouper le RPC et le RCAR. L'architecture de ce pôle repose sur deux piliers : un régime de base obligatoire plafonné, géré par répartition à prestations définies favorisant la solidarité inter et intra générationnelle, et un régime complémentaire obligatoire plafonné au premier Dirham à cotisations définies, dont le mode de financement est à déterminer (répartition ou capitalisation).

L'introduction d'une dose de capitalisation dans le système de retraite marocain aiderait à corriger en partie les effets du vieillissement et de la baisse inexorable des taux de remplacement. Elle permettrait ainsi de diversifier le mode de financement de la retraite et, par conséquent, une meilleure maîtrise des risques, en particulier le risque viager. Toutefois, cette question reste liée au financement des engagements des régimes au titre des droits déjà accordés aux affiliés et suppose un développement plus rapide du marché financier et l'ouverture de ce dernier sur d'autres instruments financiers.

F. N. H. : Pouvez-vous nous briefer sur la politique de placement de la Caisse à l'aune de la réalité de notre marché financier ?

L. B. : J'aimerais rappeler que la philosophie de gestion des réserves de prévoyance confiées à la CMR, consiste à maintenir une présence permanente sur les marchés des capitaux afin d'accompagner leur développement, anticiper les différentes tendances et réajuster les allocations des portefeuilles, en fonction des opportunités du marché. Cette façon de faire nous permet de garantir le maximum de profitabilité et de sécurité aux fonds sous gestion.

L'optimisation des rendements de nos placements est basée sur un processus d'investissement rigoureux, qui nous permet de fixer, pour chaque fonds de réserve, des objectifs clairs et précis, aussi bien pour le portefeuille global que pour les dif-



«La gestion des fonds de réserve est exercée avec les mêmes exigences, contraintes et motivations qu'on peut rencontrer dans une société de gestion privée. Ceci a permis d'obtenir la certification du dispositif de contrôle interne, selon la norme ISAE3402-Type I».

férentes classes d'actifs le composant. Ces objectifs découlent des résultats des études ALM (Asset Liability Management) réalisées chaque année par les propres équipes de la Caisse.

A ce titre, je vous fais savoir que le portefeuille global du régime des pensions civiles est valorisé à plus de 95 milliards de dirhams à fin novembre 2017. Les actifs obligataires représentent presque 84% du total du portefeuille, alors que le reliquat est investi, essentiellement, sur le marché boursier. La gestion dynamique de ce portefeuille permet de générer, chaque année, d'importants produits financiers, avec une performance moyenne, sur les 8 dernières années, qui dépassent les 5,5%.

Enfin, je tiens à préciser qu'aujourd'hui, la gestion des fonds de réserve est exercée avec les mêmes exigences, contraintes et motivations qu'on peut rencontrer dans une société de gestion privée. Ceci a permis d'obtenir la certification du dispositif de contrôle interne, selon la norme ISAE3402-Type I. Ce dernier label va à l'adresse des différents organes de gouvernance de la CMR et de ses auditeurs pour donner plus d'assurance à la qualité des décisions prises dans ce domaine.

F. N. H. : Qu'en est-il des actions de la CMR visant l'amélioration de ses services au profit du citoyen ?

L. B. : Notre clientèle est hétérogène et notre ambition est de diversifier nos canaux de communication pour toucher

l'ensemble. La digitalisation, oui, mais la proximité passe encore par l'ouverture de nouvelles représentations. En effet, en plus des 8 délégations régionales déjà mises en place, nous avons opté, en concertation avec la TGR, pour une nouvelle formule de «guichets» au sein de quelques Trésoreries provinciales pour apporter localement à nos pensionnés un service de proximité.

L'approche client passe également par saisir les opportunités liées aux nouvelles technologies. Pour cela, nous avons étudié le «parcours client», c'est-à-dire les différentes interactions avec le client. Un fonctionnaire à quelques années de son départ à la retraite vit une situation anxieuse. Il s'interroge sur le montant de sa future pension, la date de son paiement et les pièces à fournir. Le portail a été pensé pour répondre justement à toutes ses interrogations. Depuis son ordinateur, il peut vérifier ses états de service et faire une simulation de sa pension. Ensuite, il est notifié par mail et/ou par SMS de l'état d'avancement du traitement de sa pension depuis la réception de son dossier de chez l'employeur jusqu'au paiement. Un autre exemple, c'est la possibilité qui est donnée aujourd'hui à un pensionné de savoir s'il est concerné par le contrôle de vie ou de non-remariage, à travers l'envoi d'un SMS au 5808...

Bref, la certification ISO 9001 version 2008 a été un véritable levier concernant l'amélioration de la qualité de service de notre institution. ♦